

Compte-rendu du Conseil Municipal **du 21 février 2012.**

Présents : MM. LAGRENAUDIE, EYMARD, JAULIN, Mme GARCIA, MM. DE ALMEIDA, ROBIN, DESSAIGNE, MARTY, FERRAND, DUMONTET, Mme MARTY.

Absents : Mme Dominique CHARRIER (pouvoir à M. LAGRENAUDIE), MM. Francis GUÉRIN (pouvoir à M. JAULIN), FERRAND (pouvoir à M. EYMARD), DUMONTET (pouvoir à Mme GARCIA) et Mme MARTY (pouvoir donné à M. MARTY).

Réfection de la couverture de la Salle de l'Horloge : devis.

Il est nécessaire d'effectuer la réfection d'une partie de la toiture de la Salle de l'Horloge. Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition la moins disante, soit celle de l'entreprise L.C.F. pour un montant de 9 356,35 € HT.

Convention d'adressage avec La Poste.

Le Conseil approuve la convention d'adressage avec la Poste pour une durée d'un an, pour la mise d'actions favorisant la distribution du courrier.

Foire à La Latière.

- Le Conseil retient à l'unanimité la proposition du groupe folklorique « Las Belutas dau Canto » pour un montant de 340€.
- Le Conseil accepte le devis de la Croix Rouge Française pour un montant de 860€ TTC pour le dispositif préventif de secours.
- Le Conseil décide de déployer 14 gendarmes sur le site de La Latière.

Dématérialisation de la paye.

Monsieur le Maire fait part de la prochaine mise en place de la dématérialisation de la paye, dont le but est de réduire les documents papiers. Le Conseil autorise le Maire à signer l'accord de dématérialisation avec la Chambre Régionale des Comptes, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne et la Trésorerie de Saint-Aulaye. La dématérialisation sera effective au 1^{er} juin 2012.

Effacement des réseaux : 2^{ème} tranche.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, dans le cadre de l'effacement des réseaux, de confier la coordination des travaux d'alimentation avec l'éclairage public et la coordination avec l'opérateur de télécommunication au Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu d'Horizon Habitat, informant du remplacement de la construction en ossature bois pour les 8 logements individuels des Chenevières par des logements en bâti traditionnel.

Les familles CLUZEAU, SANCHEZ et HIDREAU remercient la municipalité de s'être associée à leur deuil.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 30 mars à 20 heures.